



21.03.2008

21 MARS 2008 — LETTRE PUBLIQUE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CSA

Lettre signée par l'Observatoire de la liberté de création et par la section LDH 13

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Monsieur Boyon

Président du CSA

Paris, le 21 mars 2008

Objet : Autorisation Radio Gazelle – Urgent

Cher Monsieur,

Vous avez affirmé lors de votre intervention à l'occasion de la présentation des vœux, le 22 janvier 2008 au musée des Arts premiers à Paris : « la régulation des contenus, c'est celle qui permet tout à la fois d'assurer la qualité des programmes en adéquation avec les goûts du public, de garantir le respect des valeurs fondamentales qui sont le socle de l'audiovisuel français, et d'assurer la promotion de l'exception culturelle. »

Vous avez néanmoins, au profit d'une proposition commerciale, et au mépris de l'obligation légale d'accorder à des radios associatives des autorisations sur la bande FM, rejeté la demande de renouvellement faite par une radio associative, Radio Gazelle, soutenue par 65 000 personnes, par la presque totalité des maires concernés, des députés, des sénateurs, des personnalités du monde économique, culturel et associatif (dont la LDH 13). Cette décision a été sévèrement jugée par le Conseil d'État qui vous demande de revenir sur vos pas.

Toujours le 22 janvier et dans le même temps que vous preniez cette décision, vous déclariez : « Nous ne perdrons rien de notre indépendance à considérer les entreprises privées non pas comme des administrés ou comme des sujets, mais comme des partenaires, et des partenaires à part entière. C'est notre philosophie, et nous considérons que nous ne sommes pas là pour diviser ou pour privilégier l'un par rapport à l'autre. Nous aurons toujours à coeur de rassembler et de fédérer. »

Nous vous prenons au mot, Monsieur le Président.

Dans votre réexamen de la demande de Radio Gazelle, nous vous demandons de ne pas diviser, et de laisser vivre le pluralisme et la diversité, et de ne pas remplacer l'engagement associatif par le commerce, quand bien même il serait ciblé sur une communauté.

Le lien entre les citoyens, le dialogue des cultures et la libre circulation des idées sont des biens précieux, et nous sommes certains que, partageant ce point de vue, vous réparerez cette erreur.

Vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Dans l'attente vigilante de votre décision,

Nous vous prions de croire, cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Régine Aparicio

Présidente de la Section LDH 13

Agnès TRICOIRE

Déléguée de l'Observatoire de la Liberté de création de la LDH

Paris, le 21 mars 2008.